

## COMITÉ SYNDICAL DU 31 MARS 2023

Le comité syndical a été convoqué le 31 mars 2023

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de voix délibératives : 64

### **Membres titulaires présents :**

Messieurs Fabrice BOUCHUT, Bernard CHAVEROT, Pierre DREVET, François DRIOL, Julien DUCHÉ, Joël EPINAT, Pierre GIRAUD, Alain VIRICEL, Philippe DENIS, Georges ROCHETTE, Phillippe ARIES.

### **Membres titulaires absents représentés :**

Monsieur et Madame Yannick JARDIN, Nicole PEYCELON.

### **Membres titulaires absents excusés :**

Messieurs Patrick WETTA, Jean-François RASCLE

### **Membres titulaires absents :**

### **Membres suppléants présents :**

Monsieur Robert Flamand

### **Pouvoirs :**

Monsieur Yannick JARDIN donne pouvoir à Monsieur ARIES et Madame Nicole PEYCELON donne pouvoir à Monsieur DRIOL.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur Julien DUCHÉ

*La séance est ouverte à 10H00 sous la présidence de M. DRIOL président du SYDEMER.*

**M. DRIOL.** – La séance est ouverte.

Merci à tous d'être présents à cette réunion.

Je vous propose de commencer par faire l'appel.

*(Il est procédé à l'appel nominal des élus du SYDEMER)*

## **0. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 3 FÉVRIER 2023**

---

**M. DRIOL.** – Avant toute chose je dois vous faire approuver le compte rendu du Comité Syndical du 03/02/2023, j'espère que vous n'avez pas de remarque, je pense que vous les auriez déjà faites donc si personne ne s'oppose, s'abstient,

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Vous avez pris connaissance des décisions prises en application des délégations au président, s'il n'y a pas de remarque.

La refonte du site internet on signe un contrat avec les imageurs, vous le savez pour que les personnes si elles veulent se renseigner aient un minimum de renseignement. Ensuite on a 7 sujets qui vont être traités dans le cadre de l'ordre du jour :

- la convention avec les territoires voisins entente et groupement de commande
- Entente relative à l'étude de Synergies pour le transport et la valorisation : traitement de déchets ménagers et assimilés désignation de représentants.
- convention de mise à disposition de personnel avec Saint-Etienne-métropole
- Compte de Gestion 2022
- Compte Administratif 2022
- cotisation 2023
- Budget Primitif 2023

Quelques informations diverses, le calendrier des prochaines réunions, on vous donnera les suites des groupes de travail d'une manière plus informelles, je donne la parole à Alexandre.

---

---

## ■ 1. CONVENTION AVEC LES TERRITOIRES VOISINS ENTENTE ET GROUPEMENT DE COMMANDE

---

**M. BREUIL.** – Le 1er rapport concerne 2 conventions avec les territoires voisins, les territoires voisins au sens large car on est plus nombreux qu’au départ, mais c’est la démarche menée depuis plus d’un an presque deux avec la Métropole de Lyon , qui prend la forme de 2 conventions, l’une une convention d’entente qui est une convention chapeau et puis une convention de groupement de commande de manière à traiter un certain nombre d’étude, alors j’ai listé ici les 6 EPCI qui seraient concernées pour rejoindre cette entente, en plus de la Métropole de Lyon et du Sydemer, Vienne Condrieu Agglomération, SEEDR qui regroupe 5 EPCI, STOM Sud Rhône : 3 communautés de Communes, Communauté de communes des Vallons du Lyonnais. Les 2 derniers nous ont rejoint en cours de route, c’est des clients historiques de l’incinérateur de Lyon Gerland, c’est leur solution de traitement depuis des années.

L’objectif de ce projet d’entente c’est ensemble d’étudier un partenariat futur pour le traitement de déchets valorisables énergétiquement, on pense principalement aux ordures ménagères, sur l’usine de traitement et de valorisation énergétique Lyon Sud de la Métropole de Lyon et d’envisager un transport par voie ferroviaire ou fluvial de ces déchets, autant que possible. J’ai représenté de manière grossière, une première idée des limites de cette entente : la Métropole de Lyon, la métropole de Saint-Etienne, le Sydemer, le Roannais, l’agglomération de Vienne, communauté de commune du pays de l’Ozon, le pays Mornantais et la Vallée de Garou et la communauté de commune du vallon Lyonnais voilà ça fait un ensemble assez important géographiquement.

**M. DRIOL.** – On voit bien la position centrale de Gerland.

**M. CHAVEROT.** – Ça représente combien d’habitants ?

**M. BREUIL.** – Plus de 2 millions puisque la Métropole de Lyon c’est déjà 1million 400 nous on représente plus de 600 000, on devrait fleurter autour de 2 millions 3 pas loin de 2millions 4.

Dans le détail l’idéal serait :

- ❖ La réalisation en commun de premières études :
  - Les modalités juridiques de mise en œuvre de cette coopération pour toutes les parties
  - La faisabilité technico-économique du transport logistique ferré / fluvial pour le SYDEMER, le SEEDR et VCA

- ❖ L'entente pourra également être élargie à l'étude de tout autre échange de flux de déchets entre les territoires (identification des synergies complémentaires et modalités d'application)
- ❖ L'entente n'a pas de personnalité morale. Elle ne dispose ainsi d'aucun bien et ne peut recruter aucun personnel.
- ❖ La Métropole de Lyon est désignée comme le coordonnateur de l'Entente
- ❖ Pilotage assuré par une Conférence, composée de 3 représentants de chaque Partie au maximum. Présidence tournante

Donc la 1<sup>ère</sup> année c'est l'un des 6 et puis ensuite les suivants. C'est plutôt symbolique, ce qui était surtout important c'est que le travail de secrétariat soit assuré par le coordinateur pour qu'il n'y ait pas la communauté des vallons du lyonnais qui une fois tous les 6 ans soit chargée de prévoir les invitations, les comptes rendus etc....C'est bien la Métropole de Lyon qui s'en chargerait. Voilà sur la partie convention d'entente, est ce qu'il y a des questions sur la convention d'entente ? Sur les modalités de fonctionnement.

**M. DRIOL.** – C'est bien c'est fédérateur on va essayer de bien s'entendre.

**M. BREUIL.** – Ensuite la convention de groupement de commande, elle, elle va permettre de commencer un certain nombre d'étude, il y en a 4 qui ont été identifiées à ce stade : 2 qui concerne le Sydemer

- ❖ Réalisation en commun de premières études :
  - Les modalités juridiques de mise en œuvre de cette coopération pour toutes les parties
  - La faisabilité technico-économique du transport logistique ferré / fluvial pour le SYDEMER, le SEEDR et VCA
- ❖ L'entente pourra également être élargie à l'étude de tout autre échange de flux de déchets entre les territoires (identification des synergies complémentaires et modalités d'application)
- ❖ L'entente n'a pas de personnalité morale. Elle ne dispose ainsi d'aucun bien et ne peut recruter aucun personnel.
- ❖ La Métropole de Lyon est désignée comme le coordonnateur de l'Entente
- ❖ Pilotage assurée par une Conférence, composée de 3 représentants de chaque Partie au maximum. Présidence tournante.

Études	Montant Minimum en €HT	Montant maximum en €HT	Contribution
1. Montages juridique et financier	10 000€	60 000 €	Métropole de Lyon :17% SYDEMER : 16,6% SEEDR : 16,6% Vienne Condrieu Agglomération : 16,6% SITOM Sud Rhône : 16,6% CCVL : 16,6%
2. Transport Voie ferrée SYDEMER /MDL	10 000€	50 000 €	Métropole de Lyon : 50% SYDEMER : 50%
2. Transport Voie ferrée SEEDR /MDL	10 000€	50 000 €	Métropole de Lyon : 50% SEEDR: 50%
2. Transport fluvial VCA/MDL	10 000€	50 000 €	Métropole de Lyon : 50% VCA: 50%

❖ 1. Les modalités juridiques et financières de mise en œuvre de la coopération

- 1ère analyse des montages contractuels et structurels réalisée par l'expertise juridique de la Métropole de Lyon
- Sur cette base, une sélection des 2 à 3 montages les plus appropriés sera réalisée par les membres du groupement
- Analyse approfondie des montages sélectionnés pour identifier les enjeux techniques, juridiques d'une telle mise en œuvre
- En cas de montage structurel, une analyse financière sera nécessaire en complément
- Analyse multicritère pour identifier les avantages et inconvénients de chaque montage au regard des prérequis de chaque membre du groupement d'une part, et des enjeux techniques, juridiques et financiers du projet d'autre part.

❖ 2. La faisabilité technico-économique du transport logistique de déchets incinérables

- Déterminer les conditions techniques et économiques d'un transport ferré entre les quais de transfert des adhérents du Sydemer et l'UVE de Gerland
- Étape 1 : État des lieux et définition de scénarios techniques
- Étape 2 : Chiffrages comparatifs des scénarios techniques
- Choix du scénario technique à approfondir
- Étape 3 : Approfondissement du scénario le plus pertinent
- NB : les études spécifiques liées aux impacts des adaptations des modalités de collecte des déchets sur les territoires du SYDEMER et des conséquences sur la conception de l'UVE de Gerland ne font pas partie du périmètre de l'étude

- ❖ Lancement d'une procédure unique, avec 3 marchés publics de prestations intellectuelles sous forme d'accords-cadres à bons de commande :
  - AC à BC pour la réalisation d'études générales d'expertise juridique et financière de mise en œuvre de coopération territoriale
  - AC à BC pour la réalisation d'études générales sur la thématique du transport ferroviaire de déchets
  - AC à BC pour la réalisation d'études générales sur la thématique du transport fluvial de déchets
- ❖ Métropole de Lyon : coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation et la notification des accords-cadres à bons de commande
- ❖ Le coordonnateur du groupement effectue les commandes pour l'ensemble du groupement et refacture aux parties.

Je crois que j'en ai fini avec la convention de commande.

**M. DRIOL.** – Pas de remarque

**M. BREUIL.** – Une date pour la 1<sup>ère</sup> réunion d'entente enfin la conférence

**M. DRIOL.** – On ira en train, le 15 mai, j'ai noté, au départ c'était le matin et maintenant c'est à 14 heures.

**M. BREUIL.** – Avant de passer au rapport suivant si on peut mettre aux voix.

**M. DRIOL.** – S'il n'y pas de remarque qui s'oppose qui s'abstient,

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – Sujet suivant.

## ■ 2. ENTENTE RELATIVE A L'ETUDE DE SYNERGIES POUR LE TRANSPORT ET LA VALORISATION/TRAITEMENT DE DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DESIGNATION DE REPRESENTANTS

---

**M. BREUIL.** – Sujet suivant, qui est lié car c'est la désignation de 3 représentants du Sydemer pour siéger au sein de la conférence de l'entente

**M. DRIOL.** – L'idée c'est qu'on soit 3, le président du Sydemer accompagné des 2 vice-présidents en charge des déchets, en l'occurrence Georges Rochette et Pierre Giraud mais maintenant on est en démocratie si quelqu'un à une meilleure idée on est prêts à l'entendre. On vous tiendra au courant par rapport à cette réunion de l'avancée du projet

Si personne ne s'oppose ou s'abstient.

Approuvé à l'unanimité.

## ■ 3. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC SAINT-ETIENNE METROPOLE

---

**M. DRIOL.** – La convention de mise à disposition du chargé de mission personnel avec Saint-Etienne Métropole, vous savez qu'Océane nous a quitté, on avait lancé un processus de recrutement sur le même format qui n'a pas véritablement abouti donc la proposition qui est faite au lieu que ce soit Sydemer qui recrute c'est Saint-Etienne Métropole qui recruterait, je leur ai bien fait comprendre que ça n'aurait pour eu aucune incidence budgétaire et ça va nous permettre de recruter différemment et pour la personne intéressée plus de sécurité, elle s'engage pas toute seule, on avait des difficultés de mutuelle ce sera sans doute plus facile à gérer et j'espère qu'on trouvera la personne idoine, le processus est en cours.

**M. BREUIL.** – Il faut aussi que les instances délibèrent pour approuver la mise à disposition coté SEM et ça se fera au bureau de Mai, on peut peut-être anticiper un peu.

**M. DRIOL.** – On lance, il n'y aura pas de problème donc il faut lancer le processus afin de repérer la personne avant.

**M. BREUIL.** – Nous n’aurons pas de chargé de mission sur le 1<sup>er</sup> trimestre

**M. DRIOL.** – Sauf s’ils ont un poste vacant quelque part on pourra recruter sur ce poste vacant.

Des oppositions, des abstentions

Approuvé à l’unanimité.

#### ■ 4. COMPTE DE GESTION 2022

---

**M. DRIOL.** – Le compte de Gestion

**M. BREUIL.** – Vous avez reçu le rapport qui nous dit que comme chaque année il a été préparé par Monsieur le Trésorier Principal Municipal qu’après examen, ce compte n’a fait ni observation ni réserve et qu’il est conforme au compte administratif 2022, c’est l’objet de la délibération suivante, il est disponible en consultation, on l’a imprimé, si certains d’entre vous souhaite le consulter.

**M. DRIOL.** – Tous nos organes délibérants on vote pour dire qu’on constate que le compte de gestion est conforme, il n’y a pas d’opposition, on passe le compte de gestion. On sait que le compte de gestion est conforme on va présenter le compte administratif et on votera les 2 l’un derrière l’autre afin c’est Pierre qui le fera voter, ça convient à tout le monde.

#### ■ 5. COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DE RESULTAT

---

**M. DRIOL.** – Le compte administratif Alexandre.

**M. BREUIL.** – Le compte administratif :

-dépenses de fonctionnement : 131 538,26 €

- 45 098,37 € de charges à caractère général (\*)
- 36 522,70 € de charges de personnel et frais assimilés
- 13 476,73 € d’autres charges de gestion courante
- 36 440,46 € de frais d’amortissement

(\*) dont conventions avec SEM = 36 938,19 €

---



-recettes de fonctionnement : 126 759,70 € :  
▪ 126 407 € : cotisations des EPCI membres  
▪ 352,70 € : autres produits de gestion courante

-Déficit 2022 d'exécution de la section de F : - 4 778,56 €

-dépenses d'investissement : 20 064 €  
▪ 20 064 € : AMO études CSR

NB : des prestations d'études exécutées fin 2022 n'ont pu être mandatées sur l'exercice 2022 et font l'objet d'un reste à réaliser reporter d'un montant de 31 073,57 €

-recettes d'investissement : 36 440,46 €  
▪ 36 440,46 € : frais d'amortissement  
-excédent 2022 d'exécution de la section d'I : 16 376,46 €

Ce qui donne au final :

-Résultat de clôture 2022 –section de fonctionnement  
▪ Résultat reporté antérieur : + 29 288,54 €  
▪ Résultat de l'exercice 2022 : - 4 778,56 €  
▪ Résultat de clôture : + 24 509,98 €  
-Résultat de clôture 2022 –section d'investissement  
▪ Résultat reporté antérieur : + 174 952,51 €  
▪ Résultat de l'exercice 2022 : + 16 376,46 €  
▪ Résultat de clôture : + 191 328,97 €

-Il est proposé la répartition suivante :

Affectation du résultat 2022 :

Résultat de fonctionnement (compte 002) : 24 509,98 €

Résultat d'investissement (compte 001) : 191 328,97 €

**M. DRIOL.** – Je vais quitter la salle pour que le compte administratif puisse être approuvé sous la Présidence de Pierre et après je reviendrai pour approuver le compte de gestion, approuver l'affectation de résultat dans un 2<sup>ème</sup> temps, juste ce que je voulais dire avant de quitter la salle c'est qu'on est un peu sur le fil du rasoir et que cette situation d'avoir des trous dans la présence de notre cadre

gestionnaire du Sydemer pose problème quand même, évidemment ça retombe sur Alexandre et son équipe et ça perturbe et ça ne permet pas de se projeter sur les ambitions du syndicat,

J'ai souhaité que dans la fiche de mission, la personne que nous allons recruter le plus rapidement possible, qu'on ait quelqu'un qui se penche sur le dossier du devenir de notre syndicat, il faut qu'on puisse prendre une décision à court terme de savoir si le Sydemer doit rester un Syndicat d'étude ou devenir un syndicat de traitement, cette décision il faut qu'on la prenne ensemble et il faut la prendre sur une analyse objective donc il faut que quelqu'un passe du temps, avantages inconvénients financiers techniques opérationnels sur la capacité de décider de faire les choses et donc je souhaite que ce travail soit fait et c'est un travail important on peut pas avec les équipes qu'on a actuellement en place, elles y contribueront évidemment mais mener à bien cette réflexion, on va en reparler en fin de conseil syndical mais quand même aujourd'hui on est à un tournant dans pas mal de domaines il va falloir qu'on prenne de grandes décisions stratégiques mais aussi opérationnelles, il faut savoir qu'elle ait le meilleur schéma par rapport à ça, je vous assure, je n'ai pas d'idée arrêtée sur la question, j'ai une intuition mais ça ne peut pas suffire, il y a un sujet qui est central par rapport à tout cela.

**M. CHAVEROT.** – Juste une question, tu vois ce travail fait par la personne qu'on va recruter

**M. DRIOL.** – Oui, soit c'est elle qui va la conduire en fonction de son profil, évidemment si elle a la capacité à le faire, si elle n'a pas la capacité à le faire, il faudra qu'on trouve un moyen ou un autre pour qu'elle décharge quelqu'un d'autre pour que ce quelqu'un d'autre on missionne ça là-dessus, alors après seule avec un expert associé, mais j'aimerais que ce soit l'animateur, ça me paraîtrait logique que ce soit

**M. GIRAUD.** – Quel titre il a ce poste ?

**M. DRIOL.** – chargé de mission, ça me paraît normal que ce soit le ou la chargé(e) de mission du SYDEMER qui soit l'animateur de cette réflexion et le rapporteur de ce travail. Je le vois comme ça.

**M. GIRAUD.** – Le temps qu'on recrute, le temps que la personne se mette dans le fonctionnement du SYDEMER et le temps qu'elle fasse des propositions, ça va passer un peu de temps quand même.

**M. DRIOL.** – Tout va dépendre si on fait la bonne pioche, enfin ce n'est pas avant la fin de l'année, là avant qu'on recrute mais j'aimerais bien quand 2024, on soit en capacité de se décider après janvier, juin, ça va aussi dépendre du profil. C'est le marché du travail, l'entrave c'est le marché du travail, je ne sais pas comment ça se passe dans vos collectivités mais moi je le vois bien c'est compliqué, même les collectivités sont impactées.

Je sors.

**M. DREVET.** – Est-ce qu'il y a des questions sur ce qui a été proposé, non, on fait un travail d'équipe, on a un ensemble qui est cohérent et juste, est-ce qu'il y en a qui s'abstiennent, est-ce qu'il y en a qui sont contre, écoutez merci

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – Merci à vous, merci à Alexandre pour ce travail, c'est du boulot pour sortir ce bilan donc il faudrait adopter le compte de gestion ce serait plus logique de faire comme ça, pas d'objection, pas d'abstention,

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – et ensuite je vous demande d'adopter l'affectation de résultat, effectivement ça paraît assez logique de laisser chaque excédent dans sa rubrique pas d'objection, pas d'opposition, pas d'abstention,

Approuvé à l'unanimité.

**M. DRIOL.** – merci à tous et on peut enchaîner avec le rapport suivant ; On avait un sujet important aussi qui est en lien avec les rapports précédents, vous avez vu en termes de fonctionnement on est un peu sur le fil du rasoir, d'autant plus qu'on avait en 2022 une masse salariale allégée et puis avant quand même vers des grands projets donc on va vous présenter à la hausse de la cotisation, on a travaillé pour l'argumenter le mieux possible, Alexandre va vous présenter cette argumentation.

## ■ 6. MONTANT DE LA COTISATION 2023

---

**M. BREUIL.** – L'historique, depuis la création du Sydemer sur le montant de la cotisation par habitant donc initialement fixé à 35cts ramené à 31cts pendant de nombreuses années, gonfler les reports et en 2017 et 2018 il y a eu 2 années blanches on va dire et ensuite en fin de mandat précédent on a réinstauré une cotisation à 15cts et l'an dernier le Comité Syndical avait décidé de la rehausser à 20cts parce que déjà on avait identifié un risque de ne pas passer l'exercice, on avait vu qu'il était un peu déficitaire sur la section de fonctionnement voilà sur l'historique. En 2022 la cotisation était à 20cts. Ensuite pour se donner de la perspective sur les dépenses de fonctionnement on a un peu de manière incontournable les indemnités pour la présidence et les vice-présidences un certain nombre de charges courantes diverses et variées donc je l'ai dit tout à l'heure les assurances, le contrat avec l'hébergeur du site internet, la cotisation AMORCE etc...Les conventions de mise à disposition et d'assistance, là d'un coup elles grossissent, parce que la masse salariale associée au poste de chargé de mission rejoindrait en

---

fait la convention d'assistance administrative générale et la convention de mise à disposition partielle pour Evelyne et moi-même et là on atteindrai facilement 94 000 euros sur une année pleine et puis enfin la dotation d'amortissement qui pour cette année 2023 est de 45 500 euros voilà au total on est plutôt sur 159 000 euros de dépense sur la section fonctionnement ce qui ramené à la population du SYDEMER permet un équilibre pour une cotisation de 25cts donc lors du débat d'orientation Budgétaire on avait déjà identifié que le maintien à 20 cts n'était pas envisageable, il y a eu des débats sur le 0.22cts ou le 25cts , 25cts étant plutôt lié en fait à un fonctionnement standard à 22cts étant vraiment un seuil bas tenant compte du fait qu'on a encore un report cette année d'un peu plus de 20 000 euros tenant compte du fait qu'il y a une vacance sur le poste chargé de mission pendant un certain nombre de mois mais voilà c'est pas un fonctionnement tout à fait normal non plus.

**M. DRIOL.** – Ca peut paraître bizarre la courbe qu'on avait juste avant ça monte ça descend moi j'ai pas trop d'état d'âme avec ça parce qu'il faut qu'on s'adapte, on a pas vocation de faire de la trésorerie, moins pour un syndicat d'étude que pour un syndicat de traitement donc dès qu'on peut je pense qu'il faut pas ... baissé la cotisation on sait tous que dans nos EPCI c'est pas forcément toujours facile de boucler les budgets et puis à l'inverse on a pas non plus de raison de se mettre « en difficulté » donc parce qu'o n'est pas non plus sur des montants si on ramène les choses individuellement qu'on fasse 22 ou 25 cts. Tu as le tableau, voilà on se rend compte que même pour St Etienne Métropole qui a le plus grand nombre d'habitants entre 22 et 25cts ça fait une variation de 12 000 euros sur un budget de déchets de 40 millions voilà donc je pense qu'en proportion ce doit être la même chose pour vous donc d'un côté il faut pas trop augmenter mais pas faire de trésorerie mais faut pas se mettre « en difficulté », donc 25 cts on en a parlé au bureau donc on est arrivés à se mettre d'accord la dessus et évidemment il faut que le conseil syndical l'approuve et puis vous pouvez réagir

**M. CHAVEROT.** – Il faut se rappeler d'où on vient, si 2017 et 2018 on était à 0, il faut se rappeler la constitution d'une nouvelle communauté de commune, de St Etienne Métropole et qu'on avait tous communauté de commune respectives à ce titre largement progressé mais on ne savait pas bien ou on allait donc comme on avait une réserve, des années comme ça où tout le monde va chercher pour faire ses budgets ça ne va pas être facile.

**M. DRIOL.** – Moi, je trouve ça très bien, parce ce que ce n'est pas la vocation du syndicat si on peut moi je ne sais pas si dans 2 ou 3 ans on peut baisser la cotisation on rebaissera, il faut qu'on colle à la réalité de nos budgets tout simplement dans le cercle compte administratif, orientation budgétaire budget primitif il faut qu'on colle à ça.

Qui s'oppose, qui s'abstient, parfait

Approuvé à l'unanimité.

Merci on va passer au budget primitif 2023

---

## ■ 7. BUDGET PRIMITIF 2023

---

**M. BREUIL.** – Avec la cotisation à 25 cts et le résultat de fonctionnement on arrive à des recettes de fonctionnement qui s'élèveraient :

### **Recettes de fonctionnement = 182 994,98 €**

- Résultat de fonctionnement (article 002) : 24 509,98 €
- Cotisation (25 cts €) = 158 485 €

### **Dépenses de fonctionnement = 182 994,98 €**

- Conventions SEM : 94 000 €
- Autres charges à caractère général (\*) : 23 994,98 €
- Charges de personnel et frais assimilés : 7 000 €
- Autres charges de gestion courante (chap. 65) : 15 000 €
- Frais d'amortissement : 40 500 €
- Dépenses imprévues : 2 500 €

(\*) : site internet, assurances, autres contrats de prestations de services, déplacements, cotisation Amorce

### **Sur la section d'investissement :**

- Recettes d'investissement : 231 828,97 €
- Résultat d'investissement (article 001) : 191 328,97 €
- Dotation aux amortissements : 40 500 €
- Dépenses d'investissement : 231 828,97 €
- AMO Filière résiduelle : 101 000 €
- Etude d'opportunité d'un scénario incinération local : 40 000 €
- Etude « modalités juridiques et financières de mise en œuvre de la coopération » (part SYDEMER) : 10 000 €
- Etude « faisabilité technico-économique du transport logistique de déchets incinérables » (part SYDEMER) : 25 000 €
- Autres études : 29 828,97 €
- Nouveau site web : 11 000 €
- Site web plateforme de concertation : 15 000 €

**M. DRIOL.** – Est-ce qu’il y a des questions et des remarques par rapport à cette projection sur le budget 2023

**M. DRIOL.** – S’il n’y a pas de question je mets aux voix

Pas d’opposition, pas d’abstention

Approuvé à l’unanimité.

Merci pour cette belle unanimité, effectivement on va essayer de cibler vos besoins, pour bien dépenser tout le budget le plus efficacement possible.

*- La séance est levée à 10H52 -*

Monsieur François DRIOL

Président,

Monsieur Julien DUCHE

Secrétaire de séance,